

COMMUNE DE CHENENS

**Bulletin
d'informations communales
N° 61 – mai 2024**



SOMMAIRE

MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL AD INTERIM	- 4 -
TRACTANDA ET INFORMATIONS RELATIVES À L'ASSEMBLÉE COMMUNALE ORDINAIRE DU 27 MAI 2024	- 5 -
Tractanda	- 5 -
Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 21 mars 2024	- 6 -
Comptes 2023	- 6 -
Demande d'approbation de la convention AESO relative à la fourniture d'eau potable de secours	- 17 -
Demande de crédit d'investissement « Rachat d'une bande de roulement, élargissement de la Route des Molleyres »	- 19 -
INFORMATIONS GÉNÉRALES	- 23 -
Fusion de cercles scolaires : règlement et convention	- 23 -
Chénens a fêté deux nonagénaires !	- 24 -
Salle de l'abri à louer	- 26 -
Information sur la qualité de l'eau potable pour 2023	- 26 -
Nettoyages d'été	- 27 -
Fermeture de l'administration communale	- 27 -
INFORMATIONS PUBLICITAIRES	- 28 -
AU RENDEZ-VOUS de Autigny Chénens : 1 ^{er} comptoir	- 28 -
Bibliothèque régionale d'Avry	- 29 -
CarteCulture	- 31 -
Urgence médicale : que faire ?	- 33 -
CONTACTS UTILES	- 34 -

* * *

Message du Conseil communal *ad interim*

Ce bulletin d'informations consacre une large part aux comptes 2023 qui s'avèrent meilleurs que prévu. Les explications à cette situation se trouvent dans les pages suivantes. Cette relative amélioration par rapport au budget ne signifie cependant pas que la situation soit bonne et rétablie, mais elle offre au Conseil communal *ad interim* l'opportunité d'attendre la préparation du budget 2025 pour décider s'il va présenter à nouveau à l'assemblée communale la demande de « Modification du taux de l'impôt sur la contribution immobilière ». Elle lui permet également de continuer dans la ligne qu'il s'est donné, celle de proposer avec retenue certains projets, tels que le financement de l'élargissement de la Route des Molleyres ou la proposition de la convention avec l'AESO pour l'eau de secours. Ces deux projets sont importants parce qu'ils ferment la période du regard vers le passé. Vous trouverez les éclairages sur ces deux projets dans les pages suivantes.

En février 2024, le Conseil communal *ad interim* vous a fait parvenir un tout-ménage vous incitant à vous poser la question de votre éventuelle participation active à la vie de votre commune en vous portant candidat au Conseil communal. Deux personnes se sont annoncées. Dès lors, Madame la Préfète de la Sarine nous a mandaté pour organiser des élections le 25 août 2024. Mais il faut remplacer trois membres de l'exécutif, il en manque encore un. Il serait important que les femmes soient également représentées et actives au sein du Conseil communal. Dès lors, nous profitons de ce message pour lancer à nouveau un appel à candidature. N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec l'administration communale pour fixer un rendez-vous afin d'échanger sur la fonction de conseiller-ère. Une semaine avant le dépôt de liste, Mme la Préfète décidera si l'élection a lieu et dans quelles conditions.

Le Conseil communal *ad interim* est confiant en l'avenir de Chénens et dans la volonté de ses habitants d'aller de l'avant en donnant à leur commune, non seulement les moyens financiers (ce qui a été fait en grande partie en décembre 2023), mais également avec des citoyennes et citoyens qui s'engagent pour le bien de leur commune.

D'avance, nous nous réjouissons de vous rencontrer lors de l'assemblée communale du 27 mai 2024. Venez aussi nombreux que lors de l'assemblée du budget de l'année passée. **Votre commune de Chénens en vaut la peine.**

Le Conseil communal *ad interim*.

* * *

Tractanda et informations relatives à l'assemblée communale ordinaire du 27 mai 2024

Tractanda

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Chénens sont convoqués en assemblée communale ordinaire le :

**lundi 27 mai 2024, à 20h00,
à la grande salle à l'Auberge du Chêne.**

1. Mot du président du Conseil communal *ad interim* : accueil et salutations.
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du jeudi 21 mars 2024.
3. Présentation du rapport de gestion de l'année 2023.
4. Comptes 2023 :
 - 4.1. Présentation du compte de résultats ;
 - 4.2. Présentation du compte des investissements ;
 - 4.3. Rapport de la Commission financière ;
 - 4.4. Approbation des comptes de résultats et des investissements.
5. Demande d'approbation de la convention AESO relative à la fourniture d'eau potable de secours :
 - 5.1. Présentation de la convention ;
 - 5.2. Rapport de la Commission financière ;
 - 5.3. Vote.
6. Demande de crédit d'investissement « Rachat d'une bande de roulement, élargissement de la Route des Molleyres » :
 - 6.1. Présentation du projet ;
 - 6.2. Rapport de la Commission financière ;
 - 6.3. Vote.
7. Informations du Conseil communal *ad interim*.
8. Divers.

Tous les documents relatifs à l'assemblée communale peuvent être consultés au bureau communal durant les 10 jours précédant l'assemblée communale, ou sur le site internet www.chenens.ch, rubrique « Administration & autorités / Assemblées communales ».

Pour rappel, selon l'article 2a, al. 1 de la Loi du 6 avril 2001 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), ont le droit de voter et d'élire en matière communale, s'ils sont âgés de 18 ans révolus :

- Les Suisses et suissesses domiciliés dans la commune ;
- Les étrangers et étrangères domiciliés dans la commune qui sont domiciliés dans le canton depuis au moins cinq ans et au bénéfice d'une autorisation d'établissement (permis C).

Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 21 mars 2024

Le procès-verbal ne sera pas lu. Conformément à l'article 13 RELCo, il peut être consulté au bureau communal dans les 10 jours précédant l'assemblée communale ou sur le site internet www.chenens.ch, rubrique « Administration & autorités / Assemblées communales ».

Comptes 2023

Préambule

Lors de la lecture du compte de résultats et dans l'explication des écarts entre le budget et les comptes, il y a lieu de rappeler les circonstances dans lesquelles le Conseil communal s'est trouvé lors de l'établissement du budget 2023 : l'administratrice des finances a commencé son activité le 1^{er} décembre 2023. Le budget du compte de résultats avait déjà été élaboré. En raison du refus de l'assemblée communale du 15 décembre 2022 d'augmenter le taux d'imposition, le budget 2023, avec des dépenses réduites plus qu'au strict minimum, a été adopté par l'assemblée communale en date du 26 janvier 2023. Un budget élaboré dans les grandes lignes selon la méthode imposée (MCH2), mais dans l'urgence. Il était impossible dans le laps de temps à disposition de vérifier chaque poste. Il faut relever que le Conseil communal ainsi que l'administratrice des finances ont fait tout leur possible pour présenter un budget susceptible d'acceptation par l'assemblée communale. Dans ces circonstances, toutes les adaptations fines de numéros de comptes et de natures n'ont pas pu être faites.

Ceci explique que vous trouverez pour un assez grand nombre de postes des différences significatives qui résultent de ventilations différentes entre le budget et les comptes. Bien que des adaptations fines peuvent toujours avoir lieu et que des écarts entre les budgets et les comptes peuvent arriver, pour l'avenir, le Conseil communal se veut rassurant quant à la maîtrise des charges et des recettes du compte de résultats selon la méthode MCH2.

L'essentiel en bref

Compte de résultats 2023

Les comptes de charges totalisent un montant de CHF 3'772'690.36, contre un montant total des revenus de CHF 3'723'160.21. **La perte de l'exercice s'élève à CHF 49'530.15.**

Ceci constitue une amélioration importante par rapport au budget initial 2023 (perte annoncée de CHF 187'566.33), tenant compte aussi des dépassements du budget informés tout au long de l'année 2023. La cause de ce bon résultat tient à des encaissements d'impôts sur le revenu et la fortune des années précédentes et d'impôts extraordinaires (voir chapitre 9).

Sur la base de ce résultat plutôt réjouissant, le Conseil communal a décidé de procéder à des rectificatifs destinés à épurer les comptes en dehors du budget adopté afin d'atteindre une adéquation avec MCH2. Ainsi il a procédé à deux amortissements et il propose d'augmenter la réserve des pertes sur débiteurs :

- Amortissement du solde de CHF 32'150.22 au bilan pour la butte de tir
- Amortissement du solde de CHF 19'625.59 au bilan pour le cimetière et le columbarium

Selon la pratique comptable MCH2, il n'y a pas lieu d'avoir des postes au bilan à amortir pour des objets dont la commune n'est pas propriétaire. Ainsi ces deux postes ont été amortis à 100 %.

▪ **Augmentation de la réserve des pertes sur débiteurs (+ CHF 50'000.–)**

L'administratrice des finances a été rendue attentive lors de la révision des comptes 2022 que la réserve pour les pertes sur débiteurs était trop faible compte tenu du montant total des revenus fiscaux. Aussi, nous constatons une augmentation importante des pertes sur débiteurs sur les deux années passées. Nous savons d'ores et déjà que le montant prévu au budget 2024 ne suffira pas pour couvrir les charges, ceci malgré un montant revu à la hausse au budget 2024. Il est donc prudent de disposer d'un montant plus important en tant que réserve.

Par rapport au budget 2023, les dépenses totales augmentent de CHF 370'139.42.

Si les charges totales sont supérieures au budget, c'est principalement en raison des charges de l'exécutif liées aux mesures préfectorales, des charges du personnel, de la provision pour la participation à la halle de gym d'Autigny pour les écoliers et les sociétés et les charges relatives aux pertes sur débiteurs. En ce qui concerne les revenus, une augmentation de CHF 506'175.60 est constatée.

Explications en détail du compte de résultats 2023

Vous trouverez le détail des comptes sur notre site internet. Les écarts les plus importants ont été justifiés auprès de la Commission financière. Si vous souhaitez des renseignements pour un poste en particulier ou si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à nous contacter par courriel : compta@chenens.ch.

Explications par comptes de natures :

L'application de MCH2 implique que les dépenses doivent être ventilées dans les différents dicastères. Ainsi, nous avons choisi de présenter pour certains postes les écarts sur la base des comptes par nature. La lecture des comptes par « natures » facilite l'interprétation et permet une meilleure transparence.

- **Nature 3000 – Traitement et jetons du Conseil communal (+ CHF 55'827.60 / + 78,17 %)**
Un dépassement très important qui est essentiellement lié à la rémunération du Conseil communal *ad interim* dans le cadre des mesures préfectorales. Ce montant est ventilé dans les différents dicastères. Il s'agit d'une charge liée.
- **Nature 3010 – Salaires du personnel administratif et d'exploitation (+ CHF 43'996.11 / + 14.06 %)**
Au vu de la situation particulière dans laquelle la commune de Chénens s'est trouvée en 2023, le taux d'activité de la secrétaire communale et de l'administratrice des finances a été maintenu à 100% durant toute l'année. Initialement, il était prévu qu'elles diminuent leur taux d'activité à 80% au retour du congé de maternité de leur collègue.
- **Nature 3050 – Cotisations patronales (+ CHF 17'603.35 / + 27.89 %)**
Les cotisations aux assurances sociales suivent logiquement l'augmentation des traitements et salaires.

▪ **Nature 361 – Dédommagements à des collectivités publiques**

Dans ce chapitre se trouve ce qu'on appelle « les charges liées fédérales, cantonales et régionales ». On peut noter qu'au total de ces charges, les dépenses étaient inférieures aux prévisions budgétaires. Cependant, pour certains postes, il y a eu des dépassements importants, mais qui sont compensés par des dépenses moindres. L'illustration ci-dessous permet d'avoir une vue d'ensemble des écarts significatifs. Pour le détail, nous renvoyons à la publication des résultats 2023 – natures sur notre site internet.

Fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire	CHF	7'188.00	CHF	6'142.00	CHF	+1'046.00
Part district Service social MIS	CHF	3.05	CHF	25'465.00	CHF	-25'461.95
Participation trafic régional	CHF	45'179.00	CHF	49'478.00	CHF	-4'299.00
Participation cercle scol.primaire halle	CHF	32'025.30	CHF	13'000.00	CHF	+19'025.30
Participation au CO	CHF	301'623.00	CHF	320'442.00	CHF	-18'819.00
Participation à la halle Autigny – sports	CHF	39'159.80	CHF	13'000.00	CHF	+26'159.80
AESO Participation	CHF		CHF	20'000.00	CHF	-20'000.00
Participation cercle scol.primaire Frais scolaire	CHF	25'378.41	CHF	41'200.00	CHF	-15'821.59
Logopédie, psychologie et psychomotricité	CHF	32'096.15	CHF	36'294.00	CHF	-4'197.85

Pour les deux postes concernant la participation à la commune d'Autigny pour l'utilisation de la halle de gym par les écoles et les sociétés, il s'agit de provisions. Pour l'instant, aucun montant n'a été versé puisque des investigations supplémentaires et des discussions sont encore en cours.

En ce qui concerne la participation à l'AESO de CHF 20'000.–, ce montant a été prévu pour le contrat concernant la livraison d'eau de secours par l'AESO. Les tractations n'ont pas abouti en 2023 et l'AESO a été d'accord de ne pas encaisser ce montant.

Explications par dicastères :

En plus des écarts déjà relevés dans les comptes par nature, le Conseil communal explique les dépassements suivants (non exhaustif) :

▪ **0 Administration générale**

Les traitements et jetons de la Commission financière dépassent le budget prévu (+ CHF 1'990.–). Comme déjà en 2022, le travail de la commission financière s'est avéré plus laborieux en raison d'une assemblée communale supplémentaire, de séances dans le cadre de l'analyse financière et d'une séance d'information. Le Conseil communal a obtenu un justificatif détaillé, indiquant le nombre d'heures et la nature de la tâche a été remis au conseil communal.

À relever également les dépassements pour les imprimés et les publications (+ CHF 3'300.–) qui sont en lien avec l'Assemblée communale supplémentaire et la séance d'informations, ainsi que les verrées aux assemblées communales qui n'ont pas été prévues au budget (+ CHF 2'400.–).

▪ **02 Services généraux**

Achats de machines et mobilier (+ CHF 2'054.–) : le lecteur des cartes bancaires a dû être changé, le montant n'a pas été prévu au budget.

Frais de poursuites (+ CHF 8'221.–) : ce dépassement résulte de la reprise en main du contentieux et du suivi régulier.

Développement et acquisition logiciels et licences (+ CHF 4'067.–) : Les tarifs pour l'hébergement de notre site internet ont été adaptés. Le Conseil communal a été informé au mois de mai 2023 pour une augmentation dès septembre 2023. Une mise à jour TYPO3 (site internet) a été nécessaire ainsi que la mise en place d'un système de validation des cookies pour être compatible avec la nouvelle loi sur la protection des données (entrée en vigueur au mois de septembre 2023). Aucun montant n'avait été prévu au budget.

Informatique (outsourcing - hébergement – SITEL (+ CHF 5'626.–) : certains postes comme l'abonnement pour le site internet et la connexion SITEL ont été oubliés au budget. Le montant pour le groupe T2i s'est également avéré insuffisant. Un certain nombre d'accès Cloud créés par le passé étaient encore actifs et ont généré des factures. Depuis, la situation a été assainie. À relever que nous enregistrons un écart négatif pour la maintenance de logiciels (- CHF 2'333.–).

▪ **0290 Bâtiments communaux**

Pour l'Auberge du Chêne, les frais d'entretien des machines et appareils ont été plus importants que prévus en raison d'un appareillage qui a nécessité des interventions fréquentes (+ CHF 1'600.–).

▪ **2 Formation**

Dans ce secteur, mis à part les charges liées déjà expliquées dans les comptes par natures, les écarts entre les comptes et le budget sont principalement liés à une ventilation différente. Les dépenses pour l'accueil extra-scolaire n'avaient pas été portées au budget 2023. Il s'agit d'un oubli. (+ CHF 2'990.–).

▪ **3 Culture, Sport et Loisirs**

Dans ce dicastère on relève que le Conseil communal a décidé d'octroyer des subventions aux sociétés locales malgré qu'elles n'étaient pas prévues au budget. Il a estimé que malgré sa situation financière compliquée, les sociétés locales devaient recevoir un soutien (+ CHF 2'100.–).

▪ **54 Famille et jeunesse**

Le budget pour les subventions versées aux crèches et à l'accueil familial de jour s'est avéré insuffisant (+ CHF 22'350.–).

▪ **57 Aide sociale et domaine de l'asile**

La dissolution d'une provision d'une année précédente du Service social cantonal et le remboursement du Service social régional, ARCOS amène un revenu de + CHF 36'859.–. Ceci est principalement dû à la diminution du nombre de demandes d'aide sociale.

▪ **71 Approvisionnement en eau**

Aucun incident particulier n'étant survenu en 2023, le budget a été dans son ensemble bien respecté et certaines dépenses n'ont pas été nécessaires. À noter que le montant de CHF 75'206.– a pu être attribué au financement spécial pour la mise en valeur. Bien que ce résultat soit positif, il faut relever que les taxes annuelles d'abonnement s'élèvent à CHF 85'120.– et qu'aucun montant n'a pu être attribué au financement spécial équilibre du compte.

- **72 Traitement des eaux usées**

La situation se présente de la même manière que pour l'approvisionnement en eau. L'attribution au financement spécial maintien de la valeur s'élève à CHF 66'141.– et la taxe de base se monte à CHF 138'714.–. Aucun montant n'a pu être attribué au financement spécial d'équilibre du compte.

- **73 Gestion des déchets**

Les dépenses s'élèvent à CHF 135'056.– par rapport aux revenus de CHF 94'340.–. Il en résulte un taux de couverture de 69,85 %. La limite légale est fixée à 70 %. Le Conseil communal est cependant convaincu qu'il faut atteindre un taux de couverture proche de 100 %.

En ce qui concerne les dépenses, elles étaient légèrement supérieures aux prévisions du budget. À noter également que les dépenses ont été détaillées par natures de déchets. Ce détail permettra des analyses plus précises.

- **79 Aménagement du territoire**

Pour les honoraires de l'urbaniste, une dépense de CHF 8'526.– non prévisible au budget du compte de résultats a été payée par les comptes 2023. Cela concerne premièrement des travaux de coordination avec le Plan directeur de la Sarine pour définir la zone d'activité régionale et, deuxièmement, toute la gestion de la problématique de la mise en réserve par le canton de la zone d'activité.

- **9 Finances et impôts**

Des revenus supérieurs des impôts sur le revenu, la fortune et impôt sur le bénéfice des années précédentes (+ CHF 280'520.–) ont été encaissés. Aucun montant n'a été inscrit au budget 2023 et pour cause, les directives MCH2 ne permettent pas d'inscrire une provision pour ces comptes. Pour les impôts dits extraordinaires, un écart positif de CHF 143'051.– a été encaissé. Dans les budgets, ces revenus sont en principe sous-estimés. Les directives imposent une retenue et une grande prudence dans l'élaboration de ces budgets. En principe, le budget est calculé sur la moyenne des 5 dernières années. Le Conseil communal est en train d'analyser les chiffres et donnera de plus amples explications lors de l'assemblée communale.

Compte de résultats

	Comptes 2023		Budget 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	547'125.20	74'911.00	431'259.35	66'900.00
0110 Législatif	28'378.27		23'787.00	
0120 Exécutif	89'762.75		61'425.00	
0210 Administration des finances et des contributions	158'055.00	3'170.30	121'935.00	1'000.00
0220 Services généraux, autres	229'836.93	5'933.55	187'331.00	500.00
0290 Immeubles administratifs	8'128.00		8'345.00	
0291 Appartement école	2'415.95	18'407.15	4'458.75	18'000.00
0292 Auberge du Chêne	28'968.10	47'400.00	23'977.60	47'400.00
0293 Vestiaires foot	1'580.20			

1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	127'087.36	49'040.80	101'141.60	46'600.95
1400	Questions juridiques générales	35'334.10	13'253.00	34'560.00	8'500.00
1500	Service du feu communal	41'178.49	21'208.30	47'745.75	23'500.00
1610	Défense militaire	33'627.12		2'786.55	
1620	Protection civile	16'947.65	14'579.50	16'049.30	14'600.95
2	FORMATION	1'115'151.87	27'262.65	1'102'679.50	26'814.25
2110	Ecole primaire I (école enfantine)	65'775.40		65'190.00	
2120	Ecole primaire II	411'653.37	79.40	402'844.60	
2130	Ecole du cycle d'orientation	314'537.50		332'573.00	
2140	Conservatoire	12'191.70		11'187.00	
2170	Bâtiments scolaires	118'292.05	26'814.25	107'996.15	26'814.25
2180	Accueil de jour	2'990.35			
2190	Scolarité obligatoire, non mentionné ailleurs	583.05	369.00		
2194	Sport scolaire facultatif	4'880.00		4'880.00	
2195	Transports scolaires	58'281.30		55'359.75	
2200	Ecoles spécialisées	115'733.80		115'349.00	
2300	Formation professionnelle initiale	10'233.35		7'300.00	
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	78'248.60	1'352.95	52'993.00	
3210	Bibliothèque publique	11'292.05		11'732.00	
3220	Musique instrumentale	2'100.00		1'000.00	
3221	Musique chorale et chant	500.00			
3290	Culture, non mentionné ailleurs	1'132.80		1'173.00	
3410	Sport	48'874.55	1'352.95	32'276.00	
3420	Loisirs	14'349.20		6'812.00	
4	SANTÉ	333'889.90	7'040.30	343'059.85	4'000.00
4110	Hôpitaux	3'225.15		5'437.85	
4120	Établissement médico-social	216'496.95		224'963.00	
4210	Soins ambulatoires	95'395.60		95'802.00	
4220	Services de sauvetage	10'718.90		10'857.00	
4330	Service médical des écoles	8'053.30	7'040.30	6'000.00	4'000.00
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	465'210.30	38'758.80	477'345.40	2'200.00
5230	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	227'823.20		232'228.00	
5310	Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	3'226.95	984.50		
5330	Prestations aux retraités	2'007.60	915.00	4'800.00	2'200.00
5410	Allocations familiales (AF)	4'241.10		5'637.00	
5430	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	5'557.50		6'354.00	
5451	Structures d'accueil extrafamilial de jour	86'406.55		67'333.00	
5590	Chômage non mentionné ailleurs	15'447.50		15'503.00	
5600	Logements sociaux	2'287.50		2'050.00	
5720	Aide matérielle	113'621.80	36'859.30	137'692.00	
5790	Assistance, non mentionnée ailleurs	4'590.60		5'748.40	

6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	229'748.51	39'890.85	215'851.75	30'571.65
6150	Routes communales	140'424.56	14'040.85	127'813.40	8'571.65
6151	Bâtiments édilitaires	8'777.95		4'418.35	
6210	Infrastructures de transports publics	7'188.00		6'142.00	
6220	Trafic régional et agglomération	45'179.00		49'478.00	
6290	Transports publics non mentionné ailleurs	28'179.00	25'850.00	28'000.00	22'000.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	687'038.87	542'325.35	614'705.49	546'430.35
7101	Approvisionnement communal en eau	196'986.85	196'986.85	199'672.80	199'672.80
7201	Traitement communal des eaux usées	250'998.15	250'998.15	243'826.90	243'826.90
7301	Gestion communale des déchets	135'056.57	94'340.35	129'189.89	98'930.65
7690	Autre lutte contre la pollution de l'environnement	3'422.40		3'835.00	
7710	Cimetière intercommunal	23'161.54		4'068.30	
7900	Aménagement du territoire	77'413.36		34'112.60	4'000.00
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	8'431.90	8'730.85	7'195.00	8'730.00
8110	Administration, exécution et contrôle	170.00		170.00	
8181	Economie agricole	45.00	8'730.85		8'730.00
8200	Domaine forestier communal	8'216.90		7'025.00	
9	FINANCES ET IMPÔTS	180'757.85	2'933'846.66	56'320.00	2'484'737.41
9100	Impôts communaux ordinaires	135'214.40	2'187'589.21	20'000.00	1'880'602.00
9101	Impôts communaux spéciaux		369'871.70		245'000.00
9300	Péréquation financière intercommunale		270'356.00		270'356.00
9500	Part aux recettes sans affectation, autres		65'718.10		65'620.00
9610	Intérêts	40'865.50	40'050.40	35'320.00	23'059.41
9630	Immeubles du patrimoine financier	4'677.95		1'000.00	
9710	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		261.25		100.00
	TOTALISATION	3'772'690.36	3'723'160.21	3'402'550.94	3'216'984.61
	Résultat		49'530.15		185'566.33

Compte de résultats - résumé

		Comptes 2023		Budget 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	547'125.20	74'911.00	431'259.35	66'900.00
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	127'087.36	49'040.80	101'141.60	46'600.95
2	FORMATION	1'115'151.87	27'262.65	1'102'679.50	26'814.25
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	78'248.60	1'352.95	52'993.00	
4	SANTÉ	333'889.90	7'040.30	343'059.85	4'000.00
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	465'210.30	38'758.80	477'345.40	2'200.00
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	229'748.51	39'890.85	215'851.75	30'571.65
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	687'038.87	542'325.35	614'705.49	546'430.35
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	8'431.90	8'730.85	7'195.00	8'730.00
9	FINANCES ET IMPÔTS	180'757.85	2'933'846.66	56'320.00	2'484'737.41
	TOTALISATION	3'772'690.36	3'723'160.21	3'402'550.94	3'216'984.61
	Résultat		49'530.15		185'566.33

Le compte des investissements

Le compte des investissements présente les dépenses et les recettes liées à des projets d'investissements qui se déroulent sur plusieurs années. Il totalise des charges de CHF 158'589.33. L'écart par rapport au budget est important (- CHF 665'030.-). Cependant, cela signifie uniquement que les projets d'investissements n'ont pas avancé tel que prévu lors de l'établissement du budget. Afin d'avoir une vue d'ensemble, le Conseil communal publie un tableau récapitulatif du compte des investissements.

Investissements - situation au 31.12.2023						
Compte N°	Objets en cours	Décision	Crédit	Solde au 01.01	Mouvements 2023	Solde au 31.12
7900.5290.00	Révision du PAL III	10.12.2020	70'000.00	69'351.05	54'810.88	14'540.17
7201.5032.02	Collecteur EU Les Molleyres	10.12.2020	1'200'000.00	104'719.95	38'643.40	66'076.55
7201.6370.02	Les Molleyres - participations de tiers	10.12.2020	-360'000.00	-360'000.00		-360'000.00
3420.5060.00	Abris vélos de la gare	16.05.2019	20'000.00	20'000.00	18'261.60	1'738.40
7101.5031.00	STAP Les Prés - assainissement	16.05.2019	350'000.00	326'596.75		326'596.75
7201.5032.00	Collecteur EU Les Carroux	16.05.2019	195'000.00	157'391.10	11'252.10	146'139.00
7201.6370.01	Carroux - participations de tiers	16.12.2021	-88'086.00	-48'086.00	9'264.00	-57'350.00
6150.5010.01	Aménagement carrefour quartier gare	14.12.2016	110'000.00	95'884.40		95'884.40
7900.5290.01	Cadastre et géomatique	15.12.2011	63'184.90	11'512.50	14'374.45	-2'861.95
Compte N°	Objets terminés en 2023	Décision	Crédit	Année de clôture	Mouvements 2023	Clôture
0290.5000.00	Achat terrain Porchel	15.12.2022	480'000.00	3'110.30	7'929.00	-4'818.70
7201.5032.01	Equipement EU Art. 945 ferme pédagog.	03.09.2020	200'000.00	175'952.90	2'095.00	173'857.90
7301.5060.01	Compacteur déchetterie	16.12.2021	90'000.00	12'259.45	11'222.90	1'036.55

Décompte final - Equipement pour l'art. RF 945 – ferme pédagogique

L'assemblée communale du 3 septembre 2020 avait approuvé un investissement de CHF 200'000.– pour équiper la parcelle art. RF 945. Le Conseil communal était en discussion depuis plusieurs mois avec un particulier qui prévoyait la réalisation d'un projet de ferme pédagogique. Le concept général prévoyait la mise sur pied d'un lieu adapté et sécurisé pour la découverte des animaux de la ferme par les écoles, les familles, etc. Pour ce faire, le Conseil communal devait établir un plan d'équipement de détail (PED) afin d'équiper le terrain. Par la suite, il était prévu de louer le terrain pour un montant de CHF 800.–/mois.

La commune et l'initiant du projet ont d'abord essayé de placer le projet sur une parcelle communale (RF 945). Cette parcelle étant située dans la zone d'activité, les autorités cantonales n'ont pas admis cette proposition. Par la suite, dans le cadre de la révision de son Plan d'Aménagement local (PAL), la commune a proposé de changer le type de zone de cette parcelle pour la mettre en Zone d'Intérêt Général (ZIG). Les services de l'Etat, dans leurs prises de position au sujet de notre proposition, nous ont signifié qu'ils n'acceptaient pas ce changement de zone. Ce refus a brisé définitivement les espoirs de créer la ferme pédagogique sur la parcelle RF 945 et le terrain a été rendu à l'agriculture.

Dès lors, l'investissement voté lors de l'assemblée communale du 3 septembre 2020 d'une valeur de CHF 200'000.– pour équiper la parcelle RF 945 et réaliser un PED n'est plus nécessaire. Malgré tout, un certain nombre de tâches a été effectué.

Le montant total utilisé dans le cadre de ce projet se monte à **CHF 26'142.10**. Dans ces dépenses il s'agit principalement d'honoraires d'ingénieurs, de géomètres et de conseils juridiques. Le solde de l'investissement s'élève à CHF 173'857.90.

Le Conseil communal va clore cet investissement.

Le bilan

		Bilan au 01.01.2023	Bilan au 31.12.2023
1	ACTIF	9'115'916.41	8'229'487.31
10	Patrimoine financier PF	2'422'023.07	1'735'351.79
100	Disponibilités et placements à court terme	1'278'066.15	773'127.03
101	Créances	1'057'008.42	951'671.17
104	Actifs de régularisation	14'348.50	10'553.59
107	Placements financiers à long terme	2'000.00	
108	Immobilisations corporelles PF	70'600.00	
14	Patrimoine administratif PA	6'693'893.34	6'494'135.52
140	Immobilisations corporelles PA	6'114'269.77	5'969'483.67
142	Immobilisations incorporelles PA	476'141.20	486'858.68
145	Participations, capital social PA	17'214.00	17'214.00
146	Subventions d'investissement	86'268.37	20'579.17
2	PASSIF	-9'115'916.41	-8'229'487.31
20	Capitaux de tiers	-6'885'235.23	-5'933'365.26
200	Engagements courants	-521'535.19	-175'275.91
204	Passifs de régularisation	-358'184.03	-168'819.09
206	Engagements financiers à long terme	-5'999'466.01	-5'589'270.26
209	Engagements envers les financements spéciaux et les fonds de	-6'050.00	
29	Capital propre	-2'230'681.18	-2'296'122.05
290	Financements spéciaux	-998'169.83	-1'139'517.65
295	Réserve liée au retraitement (intro. MCH2)	-237'391.06	-211'014.26
299	Excédent ou découvert du bilan	-995'120.29	-945'590.14
2990	Résultat annuel		49'530.15
2999	Résultats cumulés des années précédentes	-995'120.29	-945'590.14

Les indicateurs financiers (article 23 LFCO)

La loi sur les finances communales énumère les huit indicateurs financiers devant être calculés par les communes et faisant partie intégrante de leur situation financière annuelle. Les indicateurs sont des outils permettant l'analyse de la situation financière de la commune. Il est important de relever qu'il n'est pas possible de tirer de conclusions sur la situation financière de la commune sur la base d'un seul indicateur, mais qu'il faut tenir compte de l'ensemble des indicateurs et sur plusieurs années.

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
1. TAUX D'ENDETTEMENT NET	122.65 %	146.20 %

Cet indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux annuels nécessaire pour amortir la dette nette de la commune. Le taux d'endettement net est considéré bon quand il est inférieur à 100 %, acceptable quand il se situe entre 100 % et 150 %, mauvais entre 150 % et 200 %, ainsi que problématique dès qu'il dépasse 200 %.

Valeurs indicatives : < 100 % bon
100 % – 150 % suffisant
> 150 % mauvais

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
2. DEGRE D'AUTOFINANCEMENT	256 %	20 %

Le degré d'autofinancement renseigne sur la part des investissements nets de la commune financée directement par la marge d'autofinancement provenant de son exploitation annuelle. Il correspond donc à la marge d'autofinancement en pour cent des investissements nets. Le volume d'investissement d'une commune peut varier fortement d'un exercice à l'autre. Afin de lisser la volatilité qui en découle, cet indicateur est souvent calculé en moyenne mobile sur 5 ans.

A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100 %, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle :

Haute conjoncture : > 100 %

Cas normal : 80 -100 %

3. PART DES CHARGES D'INTERETS	1 %	1 %
---------------------------------------	------------	------------

Cet indicateur renseigne sur la part du « revenu disponible » absorbée par les charges d'intérêts. En d'autres mots, la part des charges d'intérêts mesure le poids des charges d'intérêts sur l'endettement de la commune par rapport à son budget total ou à ses recettes. Cet indicateur donne une idée de la capacité de la commune à rembourser ses dettes. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.

Valeurs indicatives : 0 % – 4 % bon

4 % – 9 % suffisant

> 9 % mauvais

4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS	127 %	144 %
---	--------------	--------------

Cet indicateur permet d'évaluer le niveau d'endettement de la commune par rapport à ses revenus. Il permet de déterminer si la commune a une dette soutenable et raisonnable par rapport à ses ressources.

Valeurs indicatives : < 50 % très bon

50 % – 100 % bon

100 % – 150 % moyen

150 % – 200 % mauvais

> 200 % critique

5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS	5 %	34 %
--	------------	-------------

Avec cet indicateur, on mesure l'importance relative des investissements réalisés par la commune, tels que les infrastructures, les équipements ou les projets d'aménagement, par rapport à l'ensemble de ses dépenses ou de ses revenus.

Valeurs indicatives : < 10 % effort d'investissement faible

10 % – 20 % effort d'investissement moyen

20 % – 30 % effort d'investissement élevé

> 40 % effort d'investissement très élevé

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
6. PART DU SERVICE DE LA DETTE	7 %	8 %

Cet indicateur aide à évaluer le poids de l'endettement de la commune sur son budget total ou ses recettes de fonctionnement.

Valeurs indicatives :

- < 5 % charge faible
- 5 % – 15 % charge acceptable
- > 15 % charge forte

7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS	3785	3895
--	-------------	-------------

Cet indicateur permet d'évaluer le niveau d'endettement de la commune en relation avec sa population, donnant ainsi une idée du poids de la dette pour chaque citoyen. Cependant, cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

Valeurs indicatives :

- < 0 CHF patrimoine net
- 0 – 1'000 CHF endettement faible
- 1'001 – 2'500 CHF endettement moyen
- 2'501 – 5'000 CHF endettement important
- > 5'000 CHF endettement très important

8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT	9 %	8 %
----------------------------------	------------	------------

Le taux d'autofinancement est un indicateur financier qui mesure la capacité d'une commune à financer ses investissements par elle-même, c'est-à-dire à partir de ses propres ressources de fonctionnement, sans recourir à l'emprunt. Cet indicateur est important pour évaluer la solidité financière de la commune et sa capacité à réaliser des projets d'investissement de manière autonome.

Valeurs indicatives :

- > 20 % bon
- 10 % – 20 % moyen
- < 10 % mauvais

Demande d'approbation des comptes de résultats et d'investissements 2023

L'assemblée communale est invitée à accepter le compte de résultats et le compte des investissements 2023.

Demande d'approbation de la convention AESO relative à la fourniture d'eau potable de secours

Obligation légale

En plus d'une obligation légale, une commune doit avoir une solution de secours d'approvisionnement en eau potable. Malgré toutes les mesures journalières de sécurité prises, la sécurité à 100 % n'existe pas. Nous ne sommes jamais à l'abri d'une pollution, d'une canalisation endommagée ou tout autre problème.

Historique

Depuis de nombreuses années, la commune de Chénens dispose d'une solution d'alimentation en eau potable de secours à travers une conduite la reliant au réseau d'eau de l'AESO (**A**limentation en **E**au pour **S**arine **O**uest). En 2021, cette liaison de secours a été d'une grande utilité à la suite d'un imposant endommagement de la conduite principale à la sortie du puits du Moulin. Sans cette eau de secours, une partie de la commune se serait retrouvée sans eau durant plus de deux jours. À la suite de cet incident, il a été décidé de légaliser cette collaboration avec l'AESO qui est notre assurance en eau de secours.

Une convention relative à la fourniture d'eau potable de secours en collaboration avec l'AESO a donc été établie.

La convention : les points principaux

- L'AESO met à disposition de la commune de Chénens un débit maximal de 300 litres/minute d'eau de secours.
- En contrepartie de la mise à disposition d'un débit maximal d'eau de secours par l'AESO, la commune de Chénens lui paie une contribution annuelle fixe de CHF 19'500.–. *Ce montant n'est pas négocié, mais calculé par rapport au débit garanti selon un tarif identique appliqué par l'AESO à toutes les communes.*
- Le prix du m³ fourni par l'AESO s'élève à CHF 0.95 jusqu'à concurrence de 30'000 m³ par an puis CHF 1.50 par m³.
- La convention entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2024.
- Elle est conclue pour une durée initiale de 5 ans.

Financement

Depuis 2023, le montant correspondant a été mis au budget de fonctionnement sous le dicastère de l'eau potable et approuvé par l'assemblée communale. L'entrée en vigueur dès 2024 de cette convention est donc déjà budgétée sous la position 7101.3612.00 pour un montant de CHF 20'000.–.

Collaboration Chénens – AESO

Cette convention ne correspond pas à une adhésion à l'AESO, mais une officialisation d'une collaboration. Elle permettra également de lancer des pourparlers afin d'établir une convention de vente d'eau à l'AESO par Chénens en cas de surplus disponible.

Demande d'approbation

Afin de remplir l'obligation légale d'approvisionnement en eau potable de secours et ainsi officialiser une situation datant de plusieurs années, le Conseil communal demande à l'assemblée communale l'approbation de la "Convention AESO relative à la fourniture d'eau potable de secours".

Demande de crédit d'investissement « Rachat d'une bande de roulement, élargissement de la Route des Molleyres »Historique du dossier et plan de situation

Lors de l'étude de la mise en séparatif des infrastructures de la Route des Molleyres, la commune s'est posé la question de l'aménagement de la route. Tout premièrement, en prévision d'habitations futures dans le nouveau bâtiment, il était envisagé de faire un trottoir "roulant" le long de la route. Ce dernier avait l'avantage, en outre, d'élargir la bande de roulement et de permettre aux véhicules de se croiser. La partie droite de la route (direction déchetterie) est certes dégagée à certains endroits permettant de croiser, mais ces dégagements sont sur des domaines privés et donc pas garantis à terme.

Le Conseil communal a donc proposé en décembre 2021 à l'assemblée communale de voter un crédit d'étude pour l'aménagement d'un trottoir, crédit qui a été refusé.

Lors des travaux de mise en séparatif, la commune s'est à nouveau posé la question de la réalisation de ce trottoir. Sa nécessité n'étant pas urgente et sa réalisation très coûteuse, le projet du trottoir a été transformé en un élargissement de la route. Dans le cadre des discussions avec le propriétaire de l'art. 951, la commune lui a demandé de transformer son talus bordant la route en un mur de soutènement à 1,65 du bord de la route, puis de vendre à la commune cette bande de terrain. L'objectif final étant de permettre à la commune d'élargir la route.

A l'époque, à part un plan de géomètre, aucune convention écrite avec le propriétaire n'avait été signée.

La motivation du Conseil communal se basait sur la volonté de garantir la possibilité de croiser sur cette route étant donné le risque que la commune d'Autigny change l'affectation de la route après la déchetterie.

Le propriétaire a accepté de reculer ses aménagements extérieurs pour le vendre par la suite à la commune. Lors d'une intervention de bitumage de la Route des Molleyres, il a posé la question à la commune s'il n'était pas opportun de profiter de goudronner également cette bande de roulement. Etant donné qu'elle était encore en gravier gras et située quelques centimètres en dessous du bitume de la route, il a été décidé de demander au propriétaire de la goudronner. La commune s'est donc engagée moralement à acheter la bande de terrain et payer les coûts des travaux. Ensuite, la commune a confirmé par courriel cet accord au propriétaire.

Concrètement, l'élargissement de la Route des Molleyres est fait, mais le terrain nécessaire, soit 356 m² servant à l'élargissement, n'a toujours pas été racheté par la commune. De plus, c'est le propriétaire qui a payé le bitumage du terrain servant à l'élargissement de la route. Tout cela s'est fait avec l'accord du Conseil communal. Ces travaux n'ont pas été mis à l'enquête et l'élargissement n'est ainsi pas encore légalisé.

Lorsque le Conseil communal *ad interim* a eu connaissance de ce projet, il l'a jugé suffisamment utile pour les habitants de Chénens et pour ses entreprises. Il a également jugé que le respect des engagements du Conseil communal était fondamental pour une commune et il a fait siens les arguments déjà avancés auparavant par le Conseil communal. Dès lors, il a décidé de le reprendre afin de le présenter à l'assemblée communale. Pour garantir la sécurité des uns et des autres, il est important que deux véhicules puissent se croiser sans avoir à passer sur les propriétés privées. En plus, la zone comprend un garage agricole et la caserne des pompiers de Sarine-Ouest, qui engendrent une circulation de véhicules poids lourds.

Afin de préparer cette demande de crédit, des négociations ont eu lieu avec le propriétaire, le but étant d'arriver à un coût de l'opération moindre par rapport aux exigences formulées en 2022. Ces négociations ont permis d'arriver à un prix moins élevé d'environ 25 % que celui qui avait été discuté avant l'intervention du Conseil communal *ad interim*. Le prix actuel de CHF 100'000.– est un prix que nous jugeons correct qui comprend le prix du terrain et le prix des travaux. C'est pourquoi le Conseil communal *ad interim* vous soumet cette demande de crédit d'investissement. Ce crédit est prévu dans la planification financière des cinq prochaines années.



Bande pour l'élargissement (en rouge) de la Route des Molleyres : 356m².

En ce qui concerne l'application du Règlement sur le financement de l'équipement de détail des zones à bâtir pour financer en partie cette demande, le Conseil communal a demandé un avis de droit à un avocat spécialisé. La demande portait sur l'application de ce règlement dans le contexte du projet de mise en séparatif de la Route des Molleyres. S'il a bien été confirmé que les propriétaires privés devaient participer au financement des travaux à la Route des Molleyres, il n'en est pas de même pour ce projet d'élargissement de la route. En effet, la Route des Molleyres a changé de statut dans le cadre de la révision du PAL et, ce nouveau PAL, ayant été mis à l'enquête, c'est le nouveau droit qui s'applique. La Route des Molleyres est maintenant une route de liaison dans le Plan Directeur Communal. Ceci est justifié par l'extension du territoire d'urbanisation de la zone d'activité pour lequel cette route sera un élément de mobilité important.

Déroulement des opérations

1. Acceptation du projet par l'assemblée communale.
2. Mise en conformité de la route (mise à l'enquête/mise en conformité) selon la loi sur la mobilité.
3. Signature, le cas échéant, d'un droit de passage pour tourner au fond.
4. Achat de la bande de terrain.
 - ➔ L'achat se fera sous réserve de l'acceptation par l'assemblée communale et de la délivrance du permis de mise en conformité.

Objectifs

1. Légaliser l'élargissement de la Route des Molleyres.
2. Acheter la bande de terrain et rembourser les frais de réalisation de l'élargissement de la route au propriétaire.
3. Obtenir un droit de passage pour tourner sur la place en face de la déchetterie.

Mise en œuvre des objectifs

1. Légaliser l'élargissement de la Route des Molleyres :

La commune propose d'engager l'entreprise RWB pour mise en conformité de l'élargissement de la chaussée. Son offre contient :

- la visite pour les relevés du terrain ;
- l'élaboration des plans ;
- le rapport technique et le formulaire de mise à l'enquête et le suivi de la mise à l'enquête jusqu'à la légalisation des travaux.

L'estimation des coûts s'élève à CHF 5'300.– TTC.

2. Acheter la bande de terrain et rembourser les frais de réalisation de l'élargissement de la route au propriétaire :

Diverses séances ont eu lieu afin de négocier l'achat de la bande de terrain et de régler les coûts du bitumage. Le propriétaire a communiqué en novembre 2022 le prix de CHF 132'000.– (terrain, coffre en grave, place goudronnée). Lors de la séance du 31.08.2023, le prix de vente est finalement négocié à CHF 100'000.– par la commune et accepté par le propriétaire. La commune prévoit de régler cette somme après le vote de l'assemblée communale et après avoir reçu le permis de construire.

Résumé

L'élargissement de la Route des Molleyres conduisant à la déchetterie est une bonne chose pour les habitants de Chénens, les pompiers et les entreprises. Il est temps de finaliser ce projet en achetant et en légalisant cet élargissement de la Route des Molleyres. Malgré que ce projet ait été réalisé à l'envers, il faut garder en tête qu'il est utile à tous, habitants et entreprises et par conséquent doit être adopté par l'assemblée communale.

Coûts

- CHF 100'000.– pour l'achat de la bande de terrain et réalisation de la route permettant l'élargissement de la Route des Molleyres.
- CHF 5'300.– TTC pour la légalisation de l'élargissement de la Route des Molleyres par le biais de l'entreprise RWB qui conduira les travaux nécessaires à la mise en conformité de l'élargissement de la chaussée.

Financement

6150.5010.05	Achat bande de roulement	CHF	100'000.00
6150.5290.05	Légalisation	CHF	5'300.00
	Financement par emprunt	CHF	105'300.00
6150.3940.00	Intérêts annuels – taux 3 %	CHF	3'159.00
6150.3300.10	Amortissement annuel bande de roulement – 2.5 %	CHF	2'500.00
6150.3320.00	Amortissement annuel – légalisation – taux 10 %	CHF	530.00

Demande de crédit d'investissement

Le Conseil communal *ad interim* demande à l'assemblée communale, dans le but de racheter la bande de route réalisée par le propriétaire afin d'élargir la Route des Molleyres, un crédit d'investissement de CHF 105'300.– TTC.

* * *

Informations générales

Fusion de cercles scolaires : règlement et convention

Le nouveau cercle scolaire « Autigny – Chénens – Cottens » sera bien effectif dès la rentrée prochaine, officiellement dès le 1^{er} août 2024.

Un intense travail a eu lieu depuis le mois de juin 2023 pour mettre en place ce cercle scolaire. Un groupe de pilotage de ce projet, composé de MM. Alexandre Gasser, Jean-Bernard Siggen (président) et Vincent Gremaud ainsi que des deux directeurs d'écoles, MM. Louis Rhyn et Vincent Mornod s'est rencontré à de très nombreuses reprises.

Tous les « services » autour de l'école, à savoir l'accueil extra-scolaire, les conseils des parents, les services de logopédie/psychologie, les conducteurs-trices des bus scolaires ont été associés aux discussions. La communication avec les parents d'élèves a aussi été importante. Les parents des futurs 1^H ont été conviés à une réunion et tous les parents du cercle scolaire ont pu participer à une soirée d'information le 24 avril 2024. A plusieurs reprises, des lettres ont été transmises aux parents pour informer de l'avancement du projet.

Les éléments centraux qu'il a fallu aborder sont :

- **L'organisation des classes pour la prochaine rentrée :**
Après des projections sur 4 ans, un modèle permettant de regrouper les 1-2-3-4^H à Cottens, les 5-6^H à Chénens et les 7-8^H à Autigny a été choisi. Cela permettra d'importantes collaborations interclasses, une excellente plus-value pédagogique donc.
- **L'organisation des transports :**
Après de nombreuses simulations, un modèle impliquant 4 petits bus a permis de gérer l'ensemble des transports. L'entreprise « Bus Jean-Louis » a été choisie comme prestataire pour les transports. Les deux bus existants ainsi que leurs chauffeurs sont évidemment toujours d'actualité.
- **Le règlement scolaire :**
Chaque commune devra disposer d'un nouveau règlement scolaire prenant en compte la fusion. Ce règlement commun aux trois communes est actuellement en consultation auprès des juristes de la DFAC. Il ne pourra pas être soumis à l'assemblée communale de mai comme espéré, il le sera lors des assemblées de décembre.
- **La convention scolaire :**
Ce document règle les aspects d'organisation et en particulier ceux des finances. Ce document est également en consultation et certains « détails » doivent encore être finalisés. Comme cette convention dépassera inévitablement la limite financière (règlement des finances) du conseil communal, il vous sera lui aussi soumis en décembre.

Il est bien évident qu'outre ces aspects organisationnels, les directeurs et le corps enseignant, conjointement au groupe de pilotage, ont assuré tout au long du processus le fait que les élèves du cercle devaient absolument rester au centre de toutes les préoccupations.

Le défi de cette fusion de cercle à organiser sur un temps si court a été et reste important. A tous les niveaux, les discussions ont pu se dérouler de manière tout à fait sereine et constructive, augurant d'une magnifique réalisation dès la prochaine rentrée !

Chénens a fêté deux nonagénaires !

Deux nonagénaires de Chénens ont fêté leur 90^{ème} anniversaire. Le Conseil communal a été représenté pour célébrer chacun de ces moments avec les jubilaires et leurs familles respectives.

Mme Hélène Rossier

C'est avec joie qu'une délégation du Conseil communal (MM. Vincent Gremaud et Claude Defferard) a participé à un moment de fête pour honorer Mme Hélène Rossier, née le 7 mars 1934. Elle a donc célébré ses 90 ans au home de Cottens où elle réside.

Mme Rossier était une figure de Chénens, où ses parents tenaient le Café des Trois Rois (actuellement Pizzeria-restaurant Garda). Sa famille (Thiémard) a été associée au Café des Trois Rois depuis 1791 ! De 1934 à 1977, ce sont les parents de Mme Rossier qui étaient les tenanciers. Mme Rossier y a alors énormément aidé ses parents pour servir les clients, mais aussi pour servir l'essence à la station voisine du café.

Elle s'est mariée dans les années 70 à M. Xavier Rossier et ils ont vécu au Chemin des Carroux 8. Après le décès de son cher mari, Mme Rossier a pris la décision de rejoindre le Home de Cottens. Là, elle vit entourée de soins bienveillants, partageant des moments précieux avec d'autres résidents et aussi avec son frère, M. Jean-Louis Thiémard qui est également un résident de ce home.

Au nom de toute la commune de Chénens, la délégation a pu leur souhaiter une magnifique fête et tous ses meilleurs vœux pour la suite !



Mme Othilie Chappuis

Elle habite à la route de Cottens 23 à Chénens depuis le moment de sa retraite. Elle y était venue avec son mari dans la maison qu'ils avaient construite. Auparavant, Monsieur et Madame Chappuis tenaient une boucherie à Fribourg. Boucherie dans laquelle Monsieur avait fait son apprentissage de boucher et où Madame y était employée de maison. C'est ainsi qu'ils se sont connus puis se sont mariés quelques années plus tard. Une vie de labeur à préparer de quoi satisfaire les gourmets qui faisaient parties de leur clientèle.

Mme Othilie Chappuis est née à Bossonens le 29 mars 1934 dans une famille d'agriculteurs. Elle y a grandi jusqu'à la fin de son école primaire puis est partie à Fribourg pour y travailler.

Conjointement, la commune de Chénens et la paroisse d'Autigny-Chénens ont eu le plaisir de rendre visite à Mme Chappuis à son domicile. Monsieur Jean-François Charrière, au nom du Conseil communal, lui a présenté les meilleurs vœux des autorités communales et lui a remis le traditionnel cadeau. Ils ont trouvé en Mme Othilie Chappuis, accompagnée de sa fille, une personne ouverte et intéressée aux autres et à la vie contemporaine, de même qu'une conteuse de sa vie formidable.

Le Conseil communal lui souhaite encore une bonne santé et des moments de bonheur entourée de sa famille !



Salle de l'abri à louer

Nous vous rappelons qu'il est possible de louer l'abri PC pour vos fêtes de famille, réunions entre amis, etc. La salle de 105 m² se situe en dessous de l'école. Elle dispose de tables et de chaises pour 60 personnes. La cuisine est équipée d'un lave-vaisselle ainsi que d'une machine à café Nespresso. La vaisselle, les couverts ainsi que les ustensiles de cuisine sont mis à disposition.

Le prix de location pour cette salle est de CHF 100.– pour les habitants de Chénens et CHF 150.– pour les non-résidents. Pour réserver cette salle ou pour des informations complémentaires, merci de bien vouloir prendre contact avec l'administration communale.



Information sur la qualité de l'eau potable pour 2023

Base légale

Art. 5 de l'Ordonnance du Département fédéral de l'intérieur sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016.

La commune a effectué 6 prélèvements sur le réseau communal y compris la source Les Prés à Chénens et le puits du Moulin à Autigny. Tous les échantillons après traitement sont conformes aux normes en vigueur.

La dureté moyenne de l'eau est de **33,6° FH**.

La teneur moyenne en nitrates est de **21 mg/l**. (maximum 40).

Provenance de l'eau

- 1) Eau de la source Les Prés, route d'Autigny, traitée par une installation UV.
- 2) Eau du puits Le Moulin, route d'Estavayer-le-Gibloux, traitée par une installation UV.

Renseignements

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus auprès du Fontainier Monsieur Claude Magnin et auprès du Conseiller communal responsable du dicastère des eaux Monsieur Christian Demole.

Nettoyages d'été

La commune recherche 5 jeunes (âge minimum requis : 16 ans révolus) pour les nettoyages d'été de l'école, de l'administration communale et de l'abri PC. Ces travaux seront effectués durant la semaine du 15 au 19 juillet 2024.

Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire par e-mail auprès de l'administration communale à l'adresse secretariat@chenens.ch jusqu'au **31 mai 2024**.



Fermeture de l'administration communale

En raison de jours fériés et de vacances, le bureau communal sera fermé aux dates suivantes :

- Lundi 20 mai : Lundi de Pentecôte
- Jeudi 30 mai : Fête-Dieu
- **Du lundi 29 juillet au vendredi 16 août 2024 : vacances d'été – fermeture estivale**

Pendant la fermeture estivale, aucune permanence ne sera assurée.

Pour rappel, lorsqu'une veille de fête tombe sur un jour d'ouverture, la fermeture du bureau intervient à 16h00.



* * *

Informations publicitaires

AU RENDEZ-VOUS de Autigny Chénens : 1^{er} comptoir

Vous êtes artisans, artistes, bricoleurs ou professionnels **établis sur les communes d'Autigny ou de Chénens ?**

Nous avons besoin de vous !

Nous organisons, le 1^{er} comptoir de nos 2 communes réunies,

le samedi 23 novembre de 10 heures à 18 heures à la salle polyvalente d'Autigny

afin que vous puissiez vous présenter et vous faire connaître auprès de la population de votre commune et de ses environs.

Pour que le rendez-vous soit beau et diversifié, nous vous proposons de louer une table par société/artisan pour le prix de Fr 20.-

Le nombre de places étant limité, merci de vous annoncer à l'adresse mail suivante :

rdvautignychenens@gmail.com

(Les places seront attribuées selon l'ordre d'arrivée)

Avec nos meilleures salutations et au plaisir de vous rencontrer

Aline, Véronique et Corinne

Bibliothèque régionale d'Avry

Bibliothèque régionale d'Avry

Horaires

Mardi 15h-18h
 Mercredi 15h-19h30
 Jeudi 15h-18h
 Vendredi 15h-18h
 Samedi 9h-12h

8 documents
pour un prêt
de 1 mois

Prix

Jusqu'à 16 ans :
gratuit
 Apprentis/étudiants :
15.-
 Adultes :
30.-

plus de
23'000
documents

Romans
Large
vision

Animations

gratuites

Né pour lire
 Heures du conte
 Ateliers philo
 CréAteliers
 ...

Plus d'infos sur bra.avry.ch



Bibliothèque régionale d'Avry
 CO Sarine-Ouest
 Route de Matran 24
 1754 Avry-sur-Matran
 biblio@avry.ch
 026 470 21 42



Vendredis 17 mai et 14 juin
de 16h30 à 17h30
Pour les enfants de 9 à 12 ans

Inscription obligatoire
sur le site de la BRA

**Dates
à réserver**

Autres activités

Né pour lire: mercredi 15 mai de 10h à 11h, pour les enfants de 0 à 4 ans, inscription obligatoire

Atelier philo: mercredi 29 mai de 14h à 15h, pour les enfants dès 6 ans, inscription obligatoire

Heure du conte: mercredi 1^{er} mai et 5 juin de 14h à 15h, tout public (dès 4 ans), sans inscription

Atelier du petit druide: mercredi 12 juin de 13h30 à 15h, dès 6 ans, inscription obligatoire

Exposition
du 19 avril au 5 juillet 2024



Peinture acrylique
par Claudine Risse

Horaires été 2024

Du 8 au 21 juillet
ouvert uniquement
mercredi 15h-19h30
samedi 9h-12h

Fermeture estivale
du 22 juillet au 11 août

dès le 13 août
reprise de l'horaire habituel

Suivez-nous sur



CarteCulture



CarteCulture
KulturLegi
Canton Fribourg | Kanton Freiburg

**Les portes s'ouvrent aux
petits budgets !**

Jusqu'à 70% de rabais sur les offres culturelles, sportives et de loisir !

Vous voulez profiter de la vie culturelle à petit prix ? La CarteCulture de Caritas Fribourg est faite pour vous !

Qu'est-ce que la CarteCulture ?

La CarteCulture permet aux personnes à petit budget de profiter de rabais sur des activités telles que le cinéma, la piscine, les musées, le théâtre, les concerts, les abonnements de journaux, etc.

Qui peut bénéficier de la CarteCulture ?

Vous pouvez obtenir la CarteCulture si vous bénéficiez d'une réduction des primes d'assurance maladie, des prestations complémentaires de l'AVS / l'AI, de l'aide sociale, d'une bourse d'étude ou si vous avez une saisie de salaire de 9 mois ou plus.

Quelles sont les offres de la CarteCulture ?

La liste des partenaires et une centaine d'offres pour les détenteurs de la CarteCulture sont référencées sur le site www.carteculture.ch/fribourg-et-region.

Bénéficiez par exemple de :

- 50 % de réduction à Equilibre-Nuithonie ;
- 50% de réduction pour le festival Les Georges ;
- 50% sur des spectacles du cirque Knie ;
- la gratuité des entrées à plusieurs musées ;
- l'accès aux Epicerie Caritas, etc.

Comment fonctionne la CarteCulture ?

Pour bénéficier des réductions, vous devez présenter votre carte à la caisse des partenaires de la CarteCulture lors de l'achat de votre bien ou service.



**CarteCulture
KulturLegi**
Canton Fribourg | Kanton Freiburg

Les portes s'ouvrent aux petits budgets !

Combien coûte la CarteCulture ?

La CarteCulture est gratuite et valable une année. Vous pouvez l'utiliser dans le canton de Fribourg ainsi que dans le reste de la Suisse. Pour toute information complémentaire, contactez Caritas Fribourg au 026 321 18 54.

Formulaire à remplir :



**QU'EST-CE QUE
LA CarteCulture?**

La CarteCulture permet aux personnes avec des petits budgets de profiter de rabais entre **30% et 70%** sur les offres culturelles, sportives ou de formation, telles que cinémas, piscines, théâtres, cours de langue, concerts, abonnements de journaux, etc.

La CarteCulture est gratuite.

OUI, JE COMMANDE LA CARTECULTURE
Offre valable pour les communes ayant adhéré à la CarteCulture.

Nom _____
Prénom _____
Adresse _____

Date de naissance _____
Téléphone _____
E-mail _____

Je souhaite recevoir la newsletter par courriel

Documents à joindre:
1. Photo-passeport (*veuillez inscrire votre nom et prénom au verso de la photo*)
2. Décision d'octroi d'une réduction de primes d'assurance maladie
*ou décision d'octroi d'une bourse ou dernier avis de taxation et attestation de baisse de revenu
ou attestation de baisse de salaire.*

Date: _____ Signature: _____

Veuillez envoyer le formulaire à l'adresse suivante: Inscription en ligne et information:
Caritas Fribourg / CarteCulture www.carteculture.ch/fribourg
Rue de Morat 8 – 1700 Fribourg 026 321 18 54 ou info@caritas-fr.ch

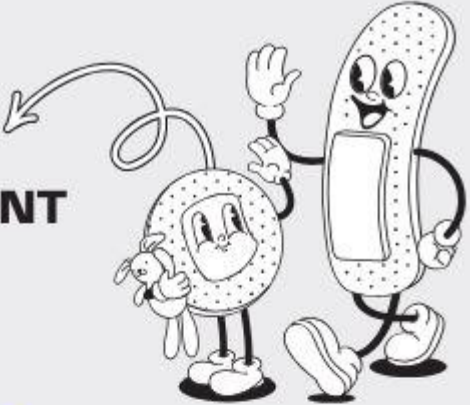







Urgence médicale : que faire ?


URGENGE MÉDICALE: QUE FAIRE? LE BON COMPORTEMENT AU BON MOMENT






**→ ALLER À LA PHARMACIE
OU APPELER LA PHARMACIE DE GARDE
0900 146 146 CHF 2.-/min**

**→ ALLER À LA PHARMACIE
OU APPELER LA PHARMACIE DE GARDE
0900 146 146 CHF 2.-/min**



**→ APPELER VOTRE MÉDECIN TRAITANT-E
OU LA GARDE MÉDICALE 0800 170 171
OU SE RENDRE DANS UNE PERMANENCE**

**→ APPELER VOTRE PÉDIATRE
OU LA KIDSHOTLINE
0900 268 001 CHF 2.99/min,
max CHF 29.90/appel**




**→ ALLER AUX URGENCES
OU APPELER LE 144**

**→ ALLER AUX URGENCES PÉDIATRIQUES,
SITES HFR FRIBOURG - HÔPITAL CANTONAL
OU HIB PAYERNE
OU APPELER LE 144**

**Adultes
PAR EXEMPLE**

- Symptômes récents supportables
- Fièvre ou brûlure légère
- Boutons ou rougeurs
- Toux, rhume, maux de gorge, maux de tête légers




**Enfants de 0-16 ans
PAR EXEMPLE**

- Symptômes récents supportables
- Fièvre ou brûlure légère
- Boutons ou rougeurs
- Toux, rhume, maux de gorge

**Adultes
PAR EXEMPLE**

- Symptômes persistants
- Douleurs aiguës ou chroniques
- Coupures et blessures
- Fracture ou entorse
- Boutons ou rougeurs avec fièvre




**Enfants de 0-16 ans
PAR EXEMPLE**

- Symptômes persistants
- Fièvre persistante
- État général diminué
- Vomissements ou diarrhée






**Adultes
PAR EXEMPLE**

- Difficulté respiratoire
- Douleur à la poitrine
- Perte de connaissance, paralysie
- Importante perte de sang




**Enfants de 0-16 ans
PAR EXEMPLE**

- Difficulté respiratoire
- Convulsion ou perte de connaissance
- Importante perte de sang
- Vomissements ou diarrhée avec déshydratation
- Fièvre (0-3 mois)
- Fracture

www.fr.ch/urgence



Contacts utiles

CONSEIL COMMUNAL

Monsieur Jean-François Charrière Président <i>ad interim</i> Tél. : 079 345 15 24 Mail : jean-francois.charriere@chenens.ch	Monsieur Christian Demole Vice-Président Tél. : 079 357 60 03 Mail : christian.demole@chenens.ch
Monsieur Claude Defferrard Conseiller communal Tél. : 079 627 31 81 Mail : claude.defferrard@chenens.ch	Monsieur Vincent Gremaud Conseiller communal <i>ad interim</i> Tél. : 079 203 92 42 Mail : vincent.gremaud@chenens.ch
Madame Beatrix Guillet Conseillère communale <i>ad interim</i> Tél. : 079 287 67 86 Mail : beatrix.guillet@chenens.ch	

PERSONNEL COMMUNAL

Madame Stéphanie Joye Secrétaire communale et des constructions Mail : secretariat@chenens.ch	Commune de Chénens Chemin de l'Ecole 8 1744 Chénens Tél. : 026 477 22 01 Site : www.chenens.ch Heures d'ouverture bureau communal : Lu : 13h00 - 18h00 Me : 07h00 - 11h00 Je : 13h00 - 17h00 Veille de fête : fermeture à 16h00
Madame Carole Pasquier Administratrice des finances Mail : compta@chenens.ch	
Madame Lorane Pasquier Préposée du Contrôle des habitants et secrétaire technique (dicastères de MM. Demole et Defferrard) lorane.pasquier@chenens.ch	
Monsieur Claude Magnin Employé communal – voirie Mail : claude.magnin@chenens.ch Tél. : 079 705 80 08	
Responsable déchetterie : Monsieur Laurent Clément Employé : Monsieur Thierry Moret	Heures d'ouverture déchetterie : Me : 17h30 – 19h00 Sa : 09h00 – 11h30
Madame Zélia Moreira Concierge du bâtiment communal et scolaire	

AGENCE POSTALE

Landi Chénens Société coopérative Route de la Gare 79 1744 Chénens Tél. : 026 477 90 00	Heures d'ouverture : Lu – ve : 08h00 – 12h00 13h30 – 18h00 Sa : 08h00 – 16h00
---	--

BIBLIOTHÈQUE ET LUDOTHÈQUE

Bibliothèque régionale d'Avry Route de Matran 24 1754 Avry-sur-Matran Tél. : 026 470 21 42 Mail : biblioavry@bluewin.ch www.bra.avry.ch	Heures d'ouverture : Ma – Je – Ve : 15h00 – 18h00 Me 15h00 – 19h30 Sa : 09h00 – 12h00
Ludothèque Schtroumpf Neyruz et environs Route d'Onnens 5 1740 Neyruz Tél. : 079 488 10 76 (pendant ouverture) Mail : ludo.neyruz@bluewin.ch	Heures d'ouverture : Me : 15h00 – 17h00 Sa : 09h00 – 11h00

N° D'URGENCE

Feu 118	
Compagnie Sarine-Ouest Commandante Céline Clerc Adresse caserne : route des Molleyres 12, Chénens	Tél. 079 201 81 85 celine.clerc@bataillon-sarine.ch
Police 117	
Poste de gendarmerie Route de Corserey 14, 1746 Prez-vers-Noréaz	Tél. : 026 305 87 55

PAROISSES

Paroisse catholique Autigny-Chénens p.a. Madame Gertrude Crmaric Secrétaire Route des Gottes 18, 1744 Chénens	Mail : paroisse.autigny@bluewin.ch
Conseil de Paroisse Autigny-Chénens Monsieur Michel Pasquier, Président Secrétariat : Impasse du Félon 3, 1742 Autigny	Tél. : 026 477 04 03 Mail : paroisse.autigny@bluewin.ch

SOCIÉTÉS LOCALES ET DIVERS

Fanfare paroissiale La Mauritia Autigny-Chénens Monsieur Romain Berset, Président Route d'Estavayer-le-Gibloux 21, 1742 Autigny	Tél. : 079 350 93 48 Mail : rberet92@gmail.com
Chœur mixte paroissial Autigny-Chénens Madame Véronique Savary, Présidente Chemin du Cossey 6, 1742 Autigny	Tél. : 079 304 04 87 Mail : veronique.savary@bluewin.ch
Réservation buvette à Autigny	Tél. : 026 477 16 25 Mail : commune@autigny.ch
Amicale des sapeurs-pompiers Chénens Monsieur Freddy Defferrard, Président Route d'Autigny 41, 1744 Chénens	Tél. : 079 470 44 44 Mail : freddy.d@hispeed.ch
Société de gym « Le Looping » Autigny Madame Nicole Marro, Présidente En Treysales 14, 1745 Lentigny	Site : www.lelooping.ch
Ski-Club Tooschuss Monsieur Sébastien Clerc, Président Adresse du club : c/o Mme Sophie Baechler Ch. De Riond-Bochat 5, 1744 Chénens	Tél. : 079 750 13 28 Site www.tooschuss.ch
Union des sociétés locales Autigny Monsieur Laurent Brugger, Président Route des Champs Montants 17, 1742 Autigny	Tél. : 079 875 38 27 Mail : usladm@hotmail.com
Société de Jeunesse Monsieur Nicolas Dafflon Rte de la Crétausa 40 1742 Autigny	Tél. : 079 739 33 36 Mail : niicolas@hotmail.ch
Préposé local à l'agriculture Monsieur Olivier Defferrard Route d'Autigny 40, 1744 Chénens	Tél. : 079 436 67 57
Ramoneur Monsieur Eric Baechler 1747 Corserey	Tél. : 079 447 21 91

* * *